

LE CONDITIONNEL

I – CONJUGAISON

1. FORMATION DU CONDITIONNEL PRÉSENT

a) Le conditionnel présent se forme sur le **même radical que le futur de l'indicatif** :

→ pour les verbes du 1^{er} et du 2^{ème} groupe, le radical est l'infinitif entier :

ex : se rappeler ⇒ je me **rappeller**ais

ex : bannir ⇒ je **bannir**ais

△ Attention aux verbes en –uyer et –oyer, ou le « y » devient **obligatoirement un –i** devant le –e muet : j'**appuier**ais / j'**emploier**ais

△ Attention aux verbes comportant un –e muet : en faisant attention, je n'**oublier**ais plus de l'écrire !

△ Je rappelle, au passage, qu'*aller* et *envoyer*, malgré leur infinitif en –er, ne sont pas du 1^{er} groupe... (⇒ j'*irai* et j'*enverrai* au futur)

→ pour les verbes du 3^{ème} groupe ... une seule recette : apprendre les verbes les plus fréquents ! (**et ne plus jamais écrire** : je ~~courir~~ais / je ~~courer~~ais / il ~~boivre~~...)
courir ⇒ je courais
boire ⇒ je boirais
mourir ⇒ je mourais

b) Les **terminaisons**, pour les trois groupes, sont **celles de l'imparfait** de l'indicatif : –ais, –ais, –ait, –ions, –iez, –aient

2. FORMATION DU CONDITIONNEL PASSÉ 1^{ÈRE} FORME

C'est un temps composé, formé à l'aide du **conditionnel présent de l'auxiliaire** *avoir* ou *être* et du **participe passé** du verbe

Ex : j'aurais évoqué / je me serais rappelé / j'aurais fini / j'aurais pu ...

3. FORMATION DU CONDITIONNEL PASSÉ 2^{ÈME} FORME

C'est, là encore, un temps composé ... fort peu utilisé à l'oral mais qui existe néanmoins, et que vous pouvez rencontrer dans les textes littéraires. Il se forme à l'aide du **subjonctif imparfait de l'auxiliaire** *avoir* ou *être* et du **participe passé** du verbe

Ex : Ah ! combien **j'eusse aimé** faire le tour du monde !

II – LES EMPLOIS DU CONDITIONNEL

Le conditionnel est employé avec la valeur d'un mode quand il exprime la **possibilité d'un fait** ou l'**incertitude** sur ce qu'il dit ou écrit.

1. AVEC UNE SUBORDONNÉE HYPOTHÉTIQUE, POUR EXPRIMER L'ÉVENTUEL, LE POTENTIEL, L'IRRÉEL

- Dans une phrase comportant une subordonnée de condition (ou subordonnée hypothétique), le conditionnel exprime une **action éventuelle, soumise à une condition**.

Cette condition est énoncée dans la **subordonnée hypothétique** à l'indicatif introduite par **si**. Le **conditionnel** est employé dans la **principale**.

Si je retrouvais la composition de l'élixir, je serais riche.

- Le conditionnel présent peut exprimer le caractère possible, mais pas certain, d'un fait (= **potentiel**)

S'il faisait beau cette semaine, on pourrait jouer dehors.

- Le conditionnel présent peut aussi exprimer l'idée qu'un fait n'est pas réalisé dans le présent (= **irréal du présent**)

Si j'avais du temps, j'apprendrais à jouer du piano.

- Le conditionnel passé exprime un fait non réalisé dans le passé (= **irréal du passé**)

S'il en avait eu l'occasion, il aurait travaillé à l'étranger.

2. DANS UNE PROPOSITION INDEPENDANTE

Dans une phrase ne comportant pas de subordonnée hypothétique, le conditionnel permet d'exprimer selon le contexte :

- **l'incertitude, le doute, l'indignation** :

Je pourrais peut-être retrouver la recette.

Moi, je vous mentirais !

- **l'atténuation** (demande, conseil, reproche, ordre poli...)

Vous devriez vous mettre au travail tout de suite !

- **le souhait, le rêve, le regret**

Nous serions riches et célèbres ...

- une **éventualité** dépendant d'une subordonnée de condition sous-entendue

Nous n'aurions plus qu'à mettre l'élixir en bouteille (sous-entendu : *si je retrouvais sa composition*)

3. DANS LES SUBORDONNÉES RELATIVES OU CONJONCTIVES.

Le conditionnel est parfois employé à la place de l'indicatif pour exprimer le caractère possible ou improbable de l'action :

Il cherche une idée qui le sauverait. (possible)